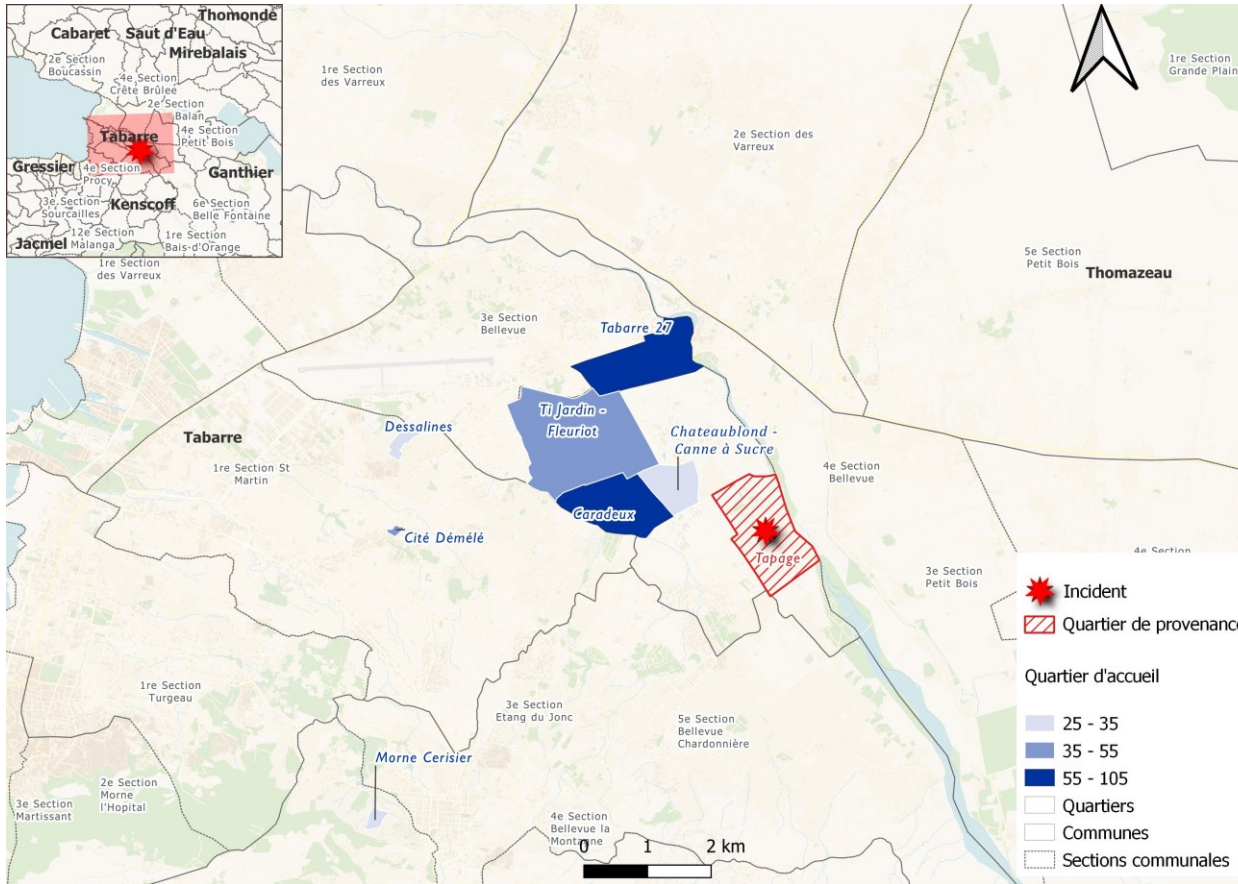


Le suivi des urgences a pour but de recueillir des informations sur les mouvements importants et soudains de populations, ainsi que sur des urgences sécuritaires et climatiques. Les informations sont collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés ou des observations directes. Ce tableau de bord présente des informations sur des **déplacements des populations survenus depuis le 9 juillet 2023 suite à des violences survenues dans le quartier de Tapage situé dans la commune de Tabarre (Département de l'Ouest).**

Provenances et lieux d'accueil des personnes déplacées



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ses frontières de la part de l'OIM.

Résumé de l'événement

Le 9 juillet 2023, des violences liées à l'insécurité ont eu lieu dans le quartier de Tapage, situé dans la 4ème Section Bellevue de la commune de Tabarre (Département de l'Ouest).

En plus de pertes en vies humaines, ces violences ont provoqué un déplacement d'environ **75 ménages comprenant 375 individus**. La majorité de ces personnes (71%) se sont dirigées vers d'autres quartiers de la même commune de Tabarre, 22 pour cent vers la commune de Delmas et 7 pour cent vers celle de Pétiion-Ville. **Il convient de noter que toutes les PDI se sont réfugiées dans des communautés hôtes.**

(Voir le graphe des lieux d'accueil pour plus de détails)



75 Ménages déplacés
375 Individus déplacés

Lieux d'accueil des personnes déplacées

